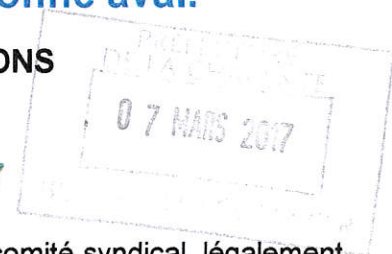


01/2017

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 20 février 2017



L'an deux mille dix-sept, le vingt février à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur Boniface Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	x		M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	x		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY			M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x		M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN	x		M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	x		Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	x		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLLOT	x				
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	x	x
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	x		M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	x		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	x				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	x		M. Christian DEPIS-FORT		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU			M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Beranrd DUDZIAK	x		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	x		M. Bernard CHAUVIT		
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	x		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	x				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	x		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU			M. Wilfrid NERI	x	x
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	x		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET			M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY		

MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	x		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	x	x
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU	x		M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	x		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	x		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x		M. Loïc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY			M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	x		M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE			M. William RICHARD	x	x
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER	x		M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	x		Mme CABROL Claudia		
Totaux		31			4	4

Date de la convocation : 09 février 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 31

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 4

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs : 0

Nbre de votants : 35

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques – responsable des services
- M. HOSPITAL Pierre Antoine, adjoint technique
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. ARNOUD Alain, adjoint à la Mairie de Saint-Christophe-de-Double
- M. VARAILLON-LABORIE, Maire de Boisé-la-Tude
- M. BORDE Pierre, Maire de Boscamnant,
- M. BERTEAU Rémi, Maire de Saint-Martin-de-Coux
- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-président à la CDC des 4B Sud Charente
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-président à la CDC Lavalette Tude Dronne
- Mme BEAUVAL Anne, Trésorière de Chalais

OBJET : Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » - positionnement du syndicat pour l'animation du site.

EXPOSE :

Localisé dans les départements de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde, le site Natura 2000 FR 720 0662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (site d'intérêt communautaire, SIC), désigné au titre de la Directive habitats, s'étire à l'ouest de Brantôme vers le sud-ouest (secteur de Coutras) en longeant la vallée de la Dronne de part et d'autre sur 122 km de long et s'étend sur 5 931 hectares.

Les premiers inventaires, réalisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), ont été menés dès 1995. Le site concerne 42 communes. Différentes mesures d'inventaires et de protection se superposent au site Natura 2000 :

- Une Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : « Vallée de la Dronne »,
- Le Domaine Public Fluvial de la Dronne à l'aval de Coutras.

Le constat est le suivant :

Notre collectivité qu'est le SIAH des bassins Tude et Dronne aval est présente sur 3 (*dept 16, 17 et 33*) des 4 départements qui sont concernés par ce site.

De plus, 38 % des communes concernées par ce site Natura 2 000 se trouvent dans notre périmètre de compétence, pour une surface de 2 038 ha, représentant 35 % de la surface totale du site. Dans le cadre d'études et de programme pluriannuel, notre collectivité qui est une structure opérationnelle ancrée sur son territoire connaît bien son secteur de compétence, ses acteurs et les enjeux.

Le SRB (Syndicat de Rivières du Bassin) de la Dronne, est concerné par le site uniquement sur département de Dordogne par 62 % des communes concernées se trouvent dans leur périmètre de compétence sur une surface de 3 893 ha représentant 65 % de la surface totale du site.

La charte et le programme d'actions :

Les pratiques passées et actuelles ont permis d'amener jusqu'à nous cette biodiversité. Des mesures incitatives basées sur le volontariat visent à poursuivre ses bonnes pratiques et à améliorer cet état de conservation sur le long terme. La charte, annexée au DOCOB (document d'objectifs), peut être signée lors de la signature de contrats Natura 2000 mais reste facultative. Elle liste des engagements non rémunérés donnant droit à exonération d'impôts fonciers sur le non bâti :

- 8 engagements généraux à tout le site,
- 6 engagements pour les milieux de type prairies,
- 2 engagements pour les haies et bosquets,
- 4 engagements pour les milieux forestiers en secteur alluviaux,
- 6 engagements pour le lit et les berges des cours d'eau

Le programme d'actions du DOCOB comporte 28 actions :

- 13 sur la restauration ou la conservation des habitats naturels,
- 4 sur la restauration des continuités écologiques,
- 3 sur l'information et la formation,
- 6 sur l'amélioration des connaissances et l'évaluation des effets du DOCOB,
- 2 sur l'animation du site.

Depuis 2012, L'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Dordogne (7 départements) a été missionné par le préfet de la Dordogne pour élaborer un Document d'Objectif (DOCOB) à l'issu d'un long travail de terrain et de dialogue territoriale.

A ce jour, le DOCOB a été rédigé et validé et le site entre dans sa première phase d'animation. Pour cette nouvelle phase, le code de l'environnement prévoit que les services de l'état réunissent les membres élus du COPIL (comité de pilotage) afin qu'ils désignent, parmi eux, la collectivité qui deviendra la structure porteuse, de la mission d'animation. Cette désignation est faite pour une durée 3 ans. Le (la) président(e) du COPIL devra également être désigné(e).

Concernant les structures porteuses, les services de la préfecture ont déjà reçu deux candidatures officielles :

- EPIDOR (Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne),
- le syndicat de rivières du bassin de la Dronne (dept 24) : SRB Dronne.

D'autres collectivités, peuvent éventuellement, d'ici la tenue de cette réunion, se porter également candidate.

C'est au collège des élus qu'il revient, sur la base d'une négociation interne, de faire émerger une seule candidature à cette première mission d'animation. Aujourd'hui, il serait souhaitable qu'une position du comité syndical soit validée concernant le choix d'une structure pertinente porteuse de l'animation pour 3 ans.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de soutenir la candidature d'EPIDOR pour l'animation du site Natura 2 000 de la « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », seule structure ayant la bonne échelle, disposant d'une ingénierie nécessaire à ce type d'animation avec une vision globale pour une telle mission et qui a l'habitude de s'appuyer sur les structures locales compétentes.
- d'en informer la Préfecture de la Dordogne, le Président du Département 24 et le Président d'EPIDOR,
- le cas échéant de travailler en partenariat avec EPIDOR pour réaliser des missions sur notre territoire et dans les domaines de compétences du syndicat,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

